

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 4 juin 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD  
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

159.06.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant au point 17.- *Autres sujets s'il y a lieu : A) R.P.M..*

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 22 MAI 2012**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 22 mai 2012.

160.06.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 22 mai 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

#### **4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 28 MAI 2012**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 28 mai 2012.

161.06.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 28 mai 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

#### **5.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de Pierre Aubé du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reçue le 23 mai 2012. Pour faire suite à notre reddition de comptes dans le cadre de la TECQ, celui-ci nous informe que les versements de la contribution gouvernementale initialement prévus seront suspendus. Afin de permettre la reprise de ces versements, la municipalité devra soumettre une programmation de travaux révisée.

- Une lettre de Michel Bouchard, directeur général de l'Association des Sauvaginiers du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 23 mai 2012. Il nous informe de la possibilité de faire installer des containers pour disposer des carcasses d'animaux. Pour ce faire, il suffit d'effectuer une demande à la Régie des matières résiduelles.

- Une lettre de Joan Tremblay, présidente de Collectif pour un Québec sans pauvreté, reçue le 23 mai 2012. Elle fait appel à notre solidarité dans le cadre de leur campagne de financement 2011-2012. Considérant les nombreuses demandes que nous recevons, nous ne pourrions adhérer à cet organisme.

- Une lettre de France Simard, coordonnatrice de MAC Lac-St-Jean, reçue le 24 mai 2012. Celle-ci nous informe qu'ils entament leur campagne de recrutement. Considérant les nombreuses demandes que nous recevons, nous ne pourrions adhérer à cet organisme.

#### **6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 22 MAI 2012 AU 1<sup>er</sup> JUIN 2012**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER : 72 537.51 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 52 313.42

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 64 520.02

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 4 475.12

162.06.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 22 mai 2012 au 1<sup>er</sup> juin 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10838 à 10843; 10845; 10846; et 10903 à 10915; ainsi que 960; 966 et 967; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 4<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2012**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2012**

163.06.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Marc-Antoine Fortin comme maire-suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2012, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Marc-Antoine Fortin soit autorisé à signer les chèques de la Municipalité en l'absence de Monsieur le maire pendant cette période et que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

**8.- DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX SUR L'AVENUE SAINT-ALPHONSE**

**CONSIDÉRANT** que suite aux travaux d'aménagement de l'avenue Saint-Alphonse, l'alignement de certains poteaux doit être réévalué;

**CONSIDÉRANT** que cet état entraîne des préjudices aux résidents des propriétés situées dans la ligne de ces poteaux.

164.06.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de demander à Hydro-Québec de réévaluer l'alignement de certains poteaux situés sur l'avenue Saint-Alphonse pouvant causer des problèmes aux résidents du secteur. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**9.- AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE AU COIN DE LA RUE BOUCHARD ET DE L'AVENUE SAINT-ALPHONSE**

165.06.12 Après discussion, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de sensibiliser la Sûreté du Québec de l'importance de faire appliquer de façon rigoureuse la signalisation sur notre territoire avant d'installer un autre signal d'arrêt. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**10.- PRÉSENTATION DU CONCEPT D'UNE MASCOTTE POUR LES ACTIVITÉS AU PARC MUNICIPAL**

Ce dossier est remis à une séance ultérieure cet automne.

**11.- AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Conformément aux prescriptions de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil autorise Philippe Lusinchi, coordonnateur à l'aménagement et l'urbanisme et inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Bruno, ainsi que Jean-Michel Boily, inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Bruno pendant la période estivale, à émettre les permis, certificats et autres documents requis par l'ensemble de la réglementation municipale, plus particulièrement les règlements: 254-05 concernant le plan d'urbanisme, 256-05 concernant notre règlement de lotissement, 257-05 concernant notre règlement de construction, 273-06 concernant notre plan d'urbanisme,

274-06 concernant notre règlement de zonage, 275-06 concernant notre règlement sur les dérogations mineures, 276-06 concernant notre règlement sur les permis et certificats, et 277-06 concernant notre règlement sur les usages conditionnels, ainsi que leurs amendements en vigueur, et ce, en remplacement de Marie Girard.

En vertu de l'article 86 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de l'article 3 du Règlement sur le captage des eaux souterraines, il est résolu de nommer Philippe Lusinchi comme personne responsable de l'application de ces règlements, et ce, en remplacement de Marie Girard.

Il est également résolu de nommer Philippe Lusinchi, coordonnateur à l'aménagement et l'urbanisme et inspecteur en bâtiment, comme personne désignée en vertu de la nouvelle Loi sur les compétences municipales, article 35, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, également en remplacement de Marie Girard.

Conformément aux prescriptions de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est résolu de mandater Philippe Lusinchi, coordonnateur à l'aménagement et l'urbanisme et inspecteur en bâtiment à la municipalité de St-Bruno, pour les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Lac-St-Jean-Est, en remplacement de Marie Girard. Cette résolution est adoptée séance tenante et amende la résolution numéro 61.03.07.

Il est en outre résolu qu'une lettre de remerciements soit envoyée à Jean-Michel Boily dans le cadre des stages qu'il a effectués au sein de la Municipalité de Saint-Bruno.

## **12.- ACCEPTATION D'UN PROJET DE GÉNIE-CONSEIL À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

167.06.12

Après discussion, il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de ne pas participer au projet de consultants dans le cadre du volet III du PIQM présenté par la MRC de Lac-St-Jean-Est. Cette résolution est adoptée séance tenante.

## **13.- RENONCIATION DE SERVITUDE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO. RE: LOT 4 468 971**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une servitude d'égout pluvial portant le numéro 142 299 qui affecte le lot 4 468 971;

**CONSIDÉRANT** que le garage situé sur ledit immeuble est partiellement construit à l'intérieur de l'assiette de ladite servitude;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle servitude portant le numéro 230 099 a été signée afin de contourner le garage mais que l'ancienne existe toujours et qu'ainsi, il y lieu de renoncer à la servitude numéro 142 299.

168.06.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno renonce à l'exercice de la servitude portant le numéro 142 299 seulement et uniquement sur le lot 4 468 971 à l'intention de François Bouchard pour ainsi ratifier et confirmer la servitude d'égout pluvial numéro 230 099.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**14.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 410**

169.06.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le numéro 37 de notre développement résidentiel, soit le lot 4 723 410, au montant de 25 806.97 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat.
- Construire une résidence unifamiliale dans les deux ans de la signature du contrat.
- Si non construction, clause de rachat par la municipalité aux mêmes conditions, excluant les frais légaux.
- Une clôture commerciale sera installée à la limite arrière du terrain par la Municipalité de Saint-Bruno.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**15.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 423**

170.06.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le numéro 25 de notre développement résidentiel, soit le lot 4 723 423, au montant de 32 811.10 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après :

- Payable au complet lors de la signature du contrat.
- Construire une résidence unifamiliale dans les deux ans de la signature du contrat.
- Si non construction, clause de rachat par la municipalité aux mêmes conditions, excluant les frais légaux.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

## **16.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

### **A) TRAVAUX PUBLICS**

Il est question des travaux d'aménagement à l'entrée nord de l'avenue Saint-Alphonse qui avancent selon les échéanciers prévus. Le pavage devrait débuter le 11 juin prochain tel que prévu. Il est également question de l'aménagement de la voie ferrée au rang VIII Sud. L'entrepreneur pour les travaux d'asphaltage débutera le 13 juin.

### **B) LOISIRS ET CULTURE**

#### **1. Aréna**

M. Jean-Claude Bhérier avise que l'aréna est maintenant fermé pour la période estivale. Il est également question d'une corvée pour la coulée de la dalle de béton au parc municipal, mardi et mercredi prochain.

#### **2. Culture**

M. Magella Duchesne mentionne qu'il a assisté à l'assemblée générale annuelle du CRSBP. Il indique que la cotisation de la municipalité pour l'année 2012 augmentera de 0.01 \$ par habitant, soit environ 275 \$. De plus, il informe le Conseil qu'il a été nommé l'élu de l'année. Il ajoute que, suite au processus de remplacement de madame Denise Martel comme responsable de la bibliothèque, c'est madame Francine Lapointe qui a été retenue.

171.06.12

Sur proposition de M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté, il est résolu d'entériner le choix du comité de sélection et de nommer madame Francine Lapointe comme responsable de la bibliothèque et ce, aux mêmes conditions déjà fixées pour cette responsabilité. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**3. Motion de remerciements à Madame Denise Martel**

172.06.12 Sur proposition de M. Magella Duchesne, une motion de remerciements est octroyée à madame Denise Martel pour les nombreuses années de service comme responsable de la bibliothèque municipale. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée et tout le succès possible dans ses réalisations futures. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**4. Motion de remerciements à Mme Raymonde Duperré**

173.06.12 Sur proposition de M. Marc-Antoine Fortin, une motion de remerciements est octroyée à madame Raymonde Rodgers pour les nombreuses années de service, soit 29 ans, comme directrice de l'OMH de Saint-Bruno. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée et tout le succès possible dans ses réalisations futures. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport.

**D) URBANISME**

Aucun rapport.

**17.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

**1. R.P.M.**

M. Berthold Tremblay fait un bref compte rendu de sa rencontre avec le comité agricole du R.P.M..

**18.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Un citoyen interroge le Conseil quant à la décision de ne pas prolonger les trottoirs au-delà de la zone prévue mais plutôt d'aménager un accotement asphalté dans le secteur.

D'autre part, une citoyenne avise le Conseil du non-respect de la réglementation quant à la circulation lourde sur l'avenue Saint-Alphonse.

**1. Camions sur l'avenue Saint-Alphonse**

174.06.12 Après discussion, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne d'aviser les contrôleurs routiers ainsi que la Sûreté du Québec de ce fait et de leur demander une plus grande surveillance dans le secteur de l'avenue Saint-Alphonse concernant la circulation de camions



lourds dans cette zone. La présente résolution est adoptée  
séance tenante.

**19.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

175.06.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement  
que la séance soit et est levée.

IL EST 21:10 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU